Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Séance du
10 février 2021

OBJET

Demande d'autorisation environnementale pour la SARL Elevage Leblond

Délibération n°2021-06

Délibération du Conseil Municipal
COMMUNE D'HELFAUT

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de février à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du trois février deux mille vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Colette Blondel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Julie Henguelle, Sabrine Poprawka, Christian Dupont, Brigitte Leblond, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, Christophe Podevin, conseillers municipaux.
Absents excusés : Hélène Demol (pouvoir à I. D'Haillecourt), Philippe Sambourg (pouvoir à C. Blondel).
Président de séance : Francis Marquant
Secrétaire de séance : Sandra Savary

B. Leblond se retire des débats et du vote.
M. le Maire informe que la Commune a reçu un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale de la SARL Elevage Leblond, pour un projet d'extension de son élevage de volailles à Pihem.
En application, le conseil municipal est invité à émettre un avis. A la demande de M. le Maire, M. l'adjoint aux travaux résume le dossier d'enquête publique. Pour résumer, l'élevage, situé au 82 rue de l'Epinoy à Pihem, passera de 20 500 animaux équivalents volailles à 122 800. Le projet prévoit l'agrandissement de l'élevage avec 2 bâtiments supplémentaires de 2 400m² chacun, plus un hangar de compostage des effluents secs. Le projet est prévu à une distance de 160 mètres de l'habitation la plus proche. Environ 109 camions supplémentaires sont à prévoir pour le fonctionnement de l'élevage. Les bruits issus de l'activité sont dans les normes admissibles.
Sur proposition du Président, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à bulletin secret.
Le conseil municipal vote à bulletin secret sur la demande d'autorisation environnementale de la SARL Elevage Leblond.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de votants	Favorables	Défavorables	Blancs	Nuls
18	2	14	2	0

Accusé de réception en préfecture
062-216204230-20210210-2021-06-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, à la majorité de ses membres :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de la SARL Elevage Leblond avec 14 défavorable, 2 favorable et 2 blanc.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture le 11/02/21
et de sa publication le 11/02/21
A Helfaut, le 11/02/21
Le Maire, Francis Marquant.

MAIRIE D'HELFAUT 62 (Pas-de-Calais)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Francis Marquant.

MAIRIE D'HELFAUT 62 (Pas-de-Calais)